## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2016 A 18H30

L'an deux mil seize, le 1<sup>er</sup> juillet, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

24 juin 2016 Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan, Eric

Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Angélique Letellier, Pascale Moka, Mickaël

Quibel, Isabelle Ridel, Dominique Sancier

En exercice: 15

Nbre de Conseillers Etaient excusés : Mme Ginette Legouez-Delannoy et M. Alain Reine

Présents : 13 Pouvoir de Mme Ginette Legouez à M. Norbert Letellier

Pouvoir de M. Alain Reine à M. Eric Lebourg

<u>Votants</u>: 15 Secrétaire de Séance : Madame Angélique Letellier

#### Ordre du jour :

1. Présentation du projet éolien par Madame Martinez d'EDF Energies Nouvelles

- 2. Délibération sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune d'Ambrumesnil Accords fonciers et utilisation des chemins ruraux de la commune et des voies publiques
- 3. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- 4. Compte-rendu de la commission travaux concernant l'implantation du bâtiment communal
- 5. Dissolution du syndicat de collège Jean Cocteau
- 6. Délibération portant désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- 7. Clôture de la régie « avance 14 juillet »
- 8. Fonds de concours demandé auprès de la Communauté de Communes pour l'achat de l'autoportée John DEERE
- 9. Questions diverses

# 1. <u>Présentation du projet éolien par deux membres d'EDF Energies Nouvelles, Madame Martinez, chef de projet et Monsieur Chiron, directeur adjoint</u>

Madame Martinez et Monsieur Chiron présentent le projet dans son ensemble. Monsieur Letellier liste les retombées fiscales du projet éolien et les indemnités possibles pour la commune :

- Taxe foncière globale 4 000 €

- Versement d'une indemnité par chemin de 3,1 € par mètre linéaire :

o Chemin vert 2 000 €

o Chemin anciennement AFR dit de Ribeuf 2 000 €

Soit un loyer annuel de 9 000 €.

- Versement unique d'une indemnité pour la servitude de passage des câbles

o Chemin vert 500 €

o Chemin anciennement AFR dit de Ribeuf 2€/ml 1 000 €

- Une indemnité de compensation (n'ayant pas de rapport direct avec le chantier) de 10 000 € portant sur trois propositions :
  - · panneaux pédagogiques autour de la mare du centre bourg
  - · panneaux pédagogiques sur la place du village
  - · circuit de découverte autour du parc éolien

Monsieur Letellier expose que de nouvelles données présentées par des concurrents lui sont parvenues ce matin, il s'avère que l'indemnisation proposée par EDF Energies Nouvelles est loin d'être satisfaisante. Il demande donc à Madame Martinez et Monsieur Chiron de revoir les chiffres à la hausse.

Pour ce qui est de l'indemnisation compensatoire, l'ensemble des conseillers trouve les mesures proposées inutiles. Ils demandent aux représentants de EDF Energies Nouvelles d'autres propositions plus concrètes.

# 2. <u>Délibération sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune d'Ambrumesnil – Accords fonciers et utilisation des chemins ruraux de la commune et des voies publiques</u>

Monsieur le Maire ajoute que dans la délibération, il exige que les chemins utilisés soient nommés et qu'en aucun cas il n'est question que se soit la totalité desdits chemins.

### 3. Adoption du compte rendu du vendredi 20 mai 2016

Monsieur le Maire, revient sur différents points du compte-rendu :

- Concernant les travaux sur le terrain du CCAS, une modification au niveau des noues a été effectuée, il a été demandé au cabinet V3D de mettre en place des noues sèches pour la sécurité des enfants. Le dossier se poursuit.
- Fête de la Saint Eloi : Monsieur le Maire a reçu des excuses de Mme Legouez-Delannoy et de M. Gautier, Conseiller Départemental. Les enfants de Madame Tamboise ont assuré une prestation musicale à l'église. Ils recevront chacun la somme de 50 euros.
  - La fête de la musique a été une réussite.
- Pour ce qui est du recensement de la population, une annonce va être passée dans le Brumesnil'Infos et sur le site pour que toute personne intéressée puisse déposer un CV en mairie. La commission du personnel ainsi que Madame Lefrique qui va être nommée coordonateur de l'enquête de recensement désigneront courant octobre la personne recrutée.
- Tortill'Art : ce spectacle aura lieu le mercredi 6 juillet prochain. Monsieur le Maire confirme à tous les conseillers qu'ils sont bien évidemment invités ainsi que leur conjoint(e) à participer aux manifestations tout au long de l'année mais aussi dans la mesure de leurs possibilités de les mettre en place, sans pour autant recevoir d'invitation.

Il demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à <u>l'unanimité</u>.

#### 4. Compte-rendu de la commission travaux concernant l'implantation du bâtiment communal

Monsieur le Maire expose que la commission de travaux s'est réunie le jeudi 30 juin 2016 avec le cabinet V3D ainsi que Monsieur Stephan de CMDP.

Il ressort de cette réunion que l'implantation du nouveau bâtiment communal n'est pas souhaitable sur le terrain de Monsieur Paté en cours d'acquisition, derrière la salle des Douze Etoiles d'Or pour une question de place et d'angle.

Monsieur Letellier propose que ce nouveau bâtiment soit construit à la place de l'ancien comme cela avait été évoqué en premier lieu en gardant le même budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, <u>à la majorité des voix</u> (1 contre, 1 abstention) **ACCEPTE** que le nouveau bâtiment communal soit implanté à la place de l'ancien

#### 5. Dissolution du syndicat de collège Jean Cocteau

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Madame la Préfète sur le projet de dissolution du syndicat intercommunal du collège Jean Cocteau d'Offranville.

Il poursuit par celui de Madame Vandecandelaere, Maire d'Offranville et Présidente de ce syndicat qui explique qu'une telle dissolution ne pourrait avoir lieu dans l'immédiat sans créer de problème majeur sur les remboursements d'emprunts.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** contre le projet de dissolution du syndicat intercommunal du collège Jean Cocteau d'Offranville

### 6. <u>Délibération portant désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement, qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibérés :

- **DECIDENT** de désigner Madame Anne-laure LEFRIQUE, secrétaire de mairie comme coordonnateur de l'enquête de recensement

### 7. <u>Clôture de la régie « avance 14 juillet »</u>

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

**Article 1** - la suppression de la régie avance 14 juillet

Article 2 – que la suppression de cette régie prendra effet le 4 juillet 2016

**Article 3** – que la secrétaire de mairie et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature

# 8. <u>Fonds de concours demandé auprès de la Communauté de Communes pour l'achat de l'autoportée John DEERE</u>

La Communauté de Communes Saâne et Vienne a décidé de mettre en place un fonds de concours exceptionnel à destination de ses communes membres d'un montant maximum de 5 000 € par commune.

Il est alors proposé de présenter une demande pour ledit fonds de concours portant sur l'opération suivante :

- achat d'un tracteur tondeuse JOHN DEERE X950R

Il est proposé alors de valider le bilan financier de ces opérations:

Entreprise	Désignation	Date de	H.T.	T.T.C.
		paiement		
HAUGUEL	Tracteur tondeuse		17 492,50 €	20 991,00 €
		Subvention	0,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**VOTE** pour cette disposition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette demande.

#### 9. Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Carnier de la Communauté de Communes Saâne et Vienne concernant la colonne emballages-papiers hors d'usage se trouvant sur la plateforme d'Ambrumesnil. Ce changement ne pourra être fait avant un minimum de 4 semaines.
- Monsieur Letellier informe que la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) demandé pour la construction du bâtiment communal a été refusée.
- Monsieur le Maire propose au conseil deux devis de l'entreprise Leclerc concernant la dépose et l'enlèvement des robinetteries existantes dans les sanitaires de la salle des Douze Etoiles d'or et mise en place des nouvelles robinetteries PRESTO

· soit uniquement eau froide

303,04 € H.T.

· soit mitigeurs eau chaude/eau froide

447,46 € H.T.

Le conseil opte pour les mitigeurs eau chaude/eau froide

- Monsieur Letellier revient sur l'évier de la salle des Douze Etoiles d'Or. Un robinet avec douchette va être installé après devis par les soins de l'entreprise Leclerc.

- Monsieur Lebourg fait passer pour information un spectacle proposé par le Club des Anciens Combattants ainsi que le Club de l'Amitié si celui-ci intéresse les conseillers.
- Après un an et demi de service, Monsieur Lebourg a souhaité faire le point sur le travail de Monsieur Vallet Jonathan, agent communal. A ce sujet, Monsieur le Maire propose une réunion de la commission du personnel le mardi 4 juillet à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h00 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.